



Le 31 mars 2022

Objet : commémoration du 8 mai

Madame la Maire du Poiré sur Vie

4, place du Marché

85170 Le Poiré sur Vie

Madame la Maire,

L'Observatoire Vendéen de la Laïcité Georges Clemenceau a été saisi des modalités selon lesquelles votre mairie invite à la commémoration du 8 mai prochain. Votre carton d'invitation mêle indistinctement messe et commémorations aux monuments aux morts.

L'article 2 de la loi du 9 décembre 1905 stipule que « La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte ».

Il me faut donc vous rappeler qu'une collectivité publique ne peut pas participer à l'organisation d'une célébration religieuse et ne peut ainsi pas inviter à une messe. Si une messe est prévue au milieu des commémorations, ce qui peut en soit être malencontreux pour certains participants, il s'agit de bien cloisonner les évènements républicains des évènements religieux.

Ce point de rappel a été évoqué lors du Conseil d'Administration de l'Association des Maires de Vendée le 7 décembre 2018 et a fait également l'objet d'un article dans la newsletter suivante, transmise à l'ensemble des maires de Vendée.

Dans une approche laïque qui suppose de prendre en considération l'ensemble des convictions, les cérémonies républicaines du souvenir devraient être réservées aux symboles qui réunissent tous les citoyens.

Non seulement vous financez une communication relative à un culte particulier avec de l'argent public, mais vous semblez considérer que tous les Genôts sont catholiques.

Au nom du mélange des genres et du non respect de la stricte neutralité à laquelle votre fonction vous oblige à vous conformer, je vous demande de ne pas renouveler une telle procédure.

Veillez agréer, Monsieur la Maire, l'assurance de mes sentiments laïques et républicains.

Le Président

Gilles Bourmaud